



## ÉCOCENTRES, PARCS DE CONTENEURS ET ÉQUIPEMENTS APPARENTÉS

### MISE EN CONTEXTE

Dans le but de favoriser l'atteinte des objectifs de récupération pour certaines matières, le PMGMR 2006-2011 préconisait d'aménager des aires dédiées à la récupération des résidus verts, des rebuts encombrants et des résidus dangereux domestiques (RDD). Il en est résulté un réseau d'installations dédiées permettant de répondre aux besoins de tri et de récupération de ces matières produites par la population.

### UN RÉSEAU BIEN IMPLANTÉ ET LARGEMENT ACCESSIBLE

À ce jour, on retrouve 44 écocentres, parcs de conteneurs et équipements apparentés sur le territoire des municipalités couvertes par le projet de PMGMR 2015-2020. Ces installations prennent différentes formes. Les citoyens y apportent des rebuts encombrants et divers débris de construction, rénovation et démolition (CRD) préalablement triés ou triés sur place dans le but d'en permettre la récupération à des fins de réemploi, de recyclage ou de mise en valeur. Du tri, une fraction résiduelle sera mise en conteneurs puis enfouie.

### **Écocentres, municipalités et populations desservies (avec activités 3R seulement)**

Secteurs géographiques	Nombre d'écocentres	Municipalités couvertes	Populations desservies
Agglomération de Montréal	7	16	1 917 233
Agglomération de Longueuil	3	5	405 166
Ville de Laval	2	1	409 528
Couronne Nord	16	19	413 821
Couronne Sud	16	31	399 303
<b>Totaux</b>	<b>44</b>	<b>72</b>	<b>3 545 051</b>

Ce réseau d'écocentres est maintenant accessible à 93,5 % de la population du Grand Montréal, demeurant dans 85 % des municipalités couvertes par le projet de PMGMR révisé. Le quart de ces écocentres sont en effet des sites régionaux (sous gestion de MRC ou d'agglomérations) accueillant des résidents demeurant hors du territoire des municipalités hôtes, alors que certaines municipalités ont des ententes avec leurs voisines pour permettre aux résidents de ces dernières d'avoir accès à leurs services. Les municipalités non couvertes par ce réseau d'écocentres sont des municipalités de plus petite taille, à l'exception de Terrebonne et de Mascouche qui demandent à leurs résidents de se rendre directement au lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, où on retrouve aussi une plateforme et des conteneurs pour y déposer des résidus verts, du bois et divers débris de CRD et rebuts encombrants.

Quelques traits descriptifs :

- 86 % des écocentres sont ouverts à l'année longue.
- 70 % d'entre eux ont des dépôts pour les RDD.
- 30 % disposent d'une aire ou d'un entrepôt pour le réemploi.
- 59 % d'entre eux sont des installations jumelées à d'autres services municipaux (ex. : atelier ou garage municipal, site de dépôt utilisé par les services d'entretien, ...).
- 43 % d'entre eux accueillent les résidants sans frais ni limite de quantité, alors que 25 % ont des limites quantitatives et 32 % imposent des frais d'emblée ou selon diverses modalités. La quasi-totalité n'accepte pas les entreprises (61 %) ou leur en restreint l'accès (35 %) en leur imposant des frais ou des limites quantitatives.
- 80 % d'entre eux tiennent un registre des visites et un inventaire détaillé des quantités traitées, récupérées et éliminées (73 %).
- Globalement, au-delà des particularités locales, on observe que, par ordre décroissant :
  - 95 % des écocentres acceptent les débris de CRD, les ferrailles et les emballages de carton;
  - près de 90 % acceptent les RDD, les pneus et des matières visées par la RÉP;
  - plus de 80 % acceptent les résidus verts (à l'exception des résidus pouvant abriter l'agrile du frêne, pour lesquels le taux baisse à 70 %);
  - plus de 70 % acceptent les électroménagers et les emballages et les contenants recyclables (à l'exception du polystyrène et des pellicules de plastique, acceptés dans moins de 50 % des écocentres);
  - environ 70 % acceptent le mobilier domiciliaire et les autres rebuts encombrants.

Annuellement, les 34 écocentres qui tiennent un registre des visites accueillent environ 523 000 visiteurs.

### **UNE PERFORMANCE REMARQUABLE À DES COÛTS PLUS QU'ABORDABLES**

Collectivement, les 42 écocentres tenant registres ont traité plus de 178 500 tonnes de matières résiduelles. Cela correspond à un ratio annuel moyen d'environ 51 kg par personne, s'appliquant aux populations desservies. Pour les 32 écocentres disposant d'une ventilation des quantités récupérées et éliminées, plus de 135 500 tonnes, soit 80 % des quantités reçues, ont été récupérées à des fins de mise en valeur, ce qui témoigne largement de leur performance environnementale.

Financièrement, pour les 33 écocentres disposant de cette donnée, le budget d'exploitation annuel (sans la capitalisation) s'élève à plus de 9 M\$. Cela représente des coûts unitaires moyens d'environ 53,50 \$ par tonne reçue et de 2,72 \$ par personne, s'appliquant aux populations desservies. Si on compare avec les coûts d'élimination actuellement en vigueur (environ 86 \$/tonne, redevances incluses, en 2012), on constate l'avantage économique de faire traiter les matières au moyen des écocentres (53,50 \$/tonne).

En conclusion, le réseau d'écocentres dont disposent les municipalités du Grand Montréal s'avère être un système pertinent, populaire, performant et efficient.

**AILLEURS AU QUÉBEC ET À L'EXTÉRIEUR DU QUÉBEC**

Historiquement, les premières « déchetteries » (ancêtres des écocentres) ont été implantées au début des années 1980 dans la Communauté urbaine de Bordeaux, dans le but premier de contrer la présence des dépôts sauvages en milieu urbain, tout en facilitant le tri *in situ* des matières apportées par les citoyens.

Une recherche de l'Université de Sherbrooke diffusée par Recyc-Québec en 2014 a permis de recenser 211 écocentres au Québec répartis dans toutes les régions administratives. Il n'y en avait que 74 en 2005. La moitié (22) des 44 écocentres des municipalités du Grand Montréal existait déjà avant 2006.

D'après cette même recherche, plus de la moitié de la population québécoise serait desservie par des écocentres. Par comparaison, sur le territoire d'application du PMGMR, ce serait 93,5 % de la population qui aurait accès au réseau d'écocentres métropolitains.

